

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation : le 12 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Dominique GIRARDI Didier MAZERON, Catherine NOYON, Stéphanie PERSONNAT, Chantal POIRIER, Anthony PROST, Yannick RASTOILE.

Absents excusés : Hervé DESCHET, Sébastien MEIGNIN

Procuration : Hervé DESCHET à Denis CLERGET, Sébastien MEIGNIN à Yannick RASTOILE

Secrétaire de Séance : Chantal POIRIER

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	11
En exercice	11	Pour	11
Présents	9	Contre	0
Procurations	2	Abstention	0

N° délibération : 2022/32	8.6	Nomenclature actes	Thème	Emploi formation professionnelle
---------------------------	-----	--------------------	-------	----------------------------------

Objet : NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION - SECURITE

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de nommer un agent communal « assistant de prévention- sécurité » et propose Madame Isabelle AURAT-MAZERON.

A compter du 1^{er} octobre 2022 elle serait désignée par arrêté du maire en tant qu'assistante de prévention sous la responsabilité du maire, en plus de ses fonctions actuelles.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la proposition du maire qui devra prendre un arrêté portant désignation de l'assistant de prévention de la commune de Theneuille.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2022
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,

Denis CLERGET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 12 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Dominique GIRARDI Didier MAZERON, Catherine NOYON, Stéphanie PERSONNAT, Chantal POIRIER, Anthony PROST, Yannick RASTOILE.

Absents excusés : Hervé DESCHET, Sébastien MEIGNIN

Procuration : Hervé DESCHET à Denis CLERGET, Sébastien MEIGNIN à Yannick RASTOILE

Secrétaire de Séance : Chantal POIRIER

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	11
En exercice	11	Pour	11
Présents	9	Contre	0
Procurations	2	Abstention	0

N° délibération : 2022/31	8.8	Nomenclature actes	Thème	Environnement
---------------------------	-----	--------------------	-------	---------------

Objet : REDUCTION DE LA DUREE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE THENEUILLE : BOURG et SAINT-PARDOUX

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur la réduction de la durée de l'éclairage public. Les tarifs de l'électricité étant en nette hausse, il paraît judicieux d'en limiter l'usage tout en préservant la sécurité routière, notamment en entrée de bourg et aux carrefours.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la proposition du maire et lui demande de prendre un arrêté portant modification de la réglementation des heures de mise en service et de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, interrompant l'éclairage public aux lieux, dates et heures suivantes :

1. L'éclairage sera maintenu toute la nuit au centre bourg aux emplacements des lanternes suivantes : 16, 64, 69, 78 et 79.
2. L'éclairage public sera interrompu aux lieux et heures suivants :
 - De 22 h à 06 h 45 : armoires électriques n° A01, A03, A04, A05, A06 et A08,
 - De 22 h à 06 h : armoire électrique n° A02,
 - A 21 h : armoire électrique n° A07.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,



Denis CLERGET